



Mesdames et Messieurs les candidats,

La pollution de l'air est un enjeu sanitaire primordial. Elle tue jusqu'à 100 000 personnes par an en France et provoque de graves maladies respiratoires, cardiovasculaires, neurologiques, etc. La pollution de l'air est d'autant plus insidieuse qu'elle touche en grande partie les plus vulnérables qui n'ont pas la possibilité d'y échapper.

Aujourd'hui, malgré une baisse globale des niveaux de pollution depuis une vingtaine d'années, la situation en France reste préoccupante. Les seuils légaux d'exposition de polluants ne sont pas respectés et l'action de notre pays reste insuffisante pour protéger nos concitoyens. C'est pour cette raison que la France a été condamnée par la Cour de justice de l'Union Européenne en 2019 et par le Conseil d'État en 2021.

L'association Respire, association nationale pour l'amélioration de la qualité de l'air, forte de 2000 adhérents, sensibilise le grand public et les décideurs publics à la pollution de l'air depuis 2011 à travers des études, prises de position, actions en justice, etc.

C'est pourquoi, en vue de l'élection présidentielle, **nous vous adressons un pacte de 20 engagements**, qui nous semblent indispensables pour protéger la santé des Françaises et Français.

Nous attendons de votre part de positionner sur les propositions portées par pacte en précisant votre engagement total ou partiel, en l'accompagnant d'une réponse écrite détaillant comment vous parviendrez à appliquer chacun des engagements d'ici **le mercredi 16 mars**. Vos réponses seront ensuite analysées par l'association et nous communiquerons sur la capacité de votre programme à favoriser un air sain en France.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs les candidats, l'expression de nos sentiments distingués.

Protéger la jeunesse

Selon l'UNICEF, trois enfants sur quatre respirent un air pollué en France. Or, les enfants sont les victimes les plus vulnérables de la pollution de l'air en raison notamment de l'immaturation de leurs organismes et de la fréquence à laquelle ils respirent.

1 Faire voter une loi protégeant les établissements scolaires de la pollution de l'air :

- Protéger les abords des établissements scolaires : les groupes scolaires devront être situés dans une zone apaisée (aménagement de rues scolaires avec restriction du trafic aux abords des écoles, définition d'une distance minimale d'éloignement des axes routiers, abaissement de la vitesse, etc.)
- Investir dans les outils de renouvellement de l'air intérieur (amélioration de la ventilation, installation de capteurs de CO2 et purificateurs d'air dans les établissements fortement exposés)

2 Adopter un plan d'action national de lutte contre l'exposition aux polluants dans et aux abords des écoles (appel à initiatives pour encourager les aménagements urbains à faible émission dans les territoires, financement des dispositifs de renouvellement de l'air, installation de stations de mesure à proximité, réfection des bâtiments, campagnes de prévention sur les maladies respiratoires chez l'enfant en lien avec les agences régionales de santé)

Encourager l'alternative aux véhicules thermiques individuels

74 % des actifs se déplacent en voiture pour rejoindre leur lieu de travail, 16 % prennent les transports en commun, 6 % ont recours à la marche et 2 % au vélo. Pour des distances inférieures à 5 kilomètres, la voiture représente encore 60 % des déplacements domicile-travail, même si sa part diminue au profit des modes doux.

3 Favoriser la reconversion vers les véhicules à faible émission (électrique, hydrogène, retrofit, etc.) :

- Pérennisation des primes à la conversion pour les véhicules des particuliers et professionnels
- Mise en place d'un prêt à taux 0 pour le reste à charge des ménages les plus modestes
- Accélération du déploiement des bornes de recharge électrique et hydrogène

4 Définir un calendrier progressif de sortie du véhicule thermique (diesel puis essence), dans le cadre de la Stratégie Nationale Bas-Carbone

5 Etablir un moratoire sur la construction ou l'agrandissement de nouvelles autoroutes

6 Développer massivement les infrastructures et usages de transports en commun

7 Développer la pratique du vélo et du covoiturage :

- Porter le montant du fonds vélo à au moins 500 millions d'euros par an et faciliter l'accès au financement pour les collectivités
- Rendre obligatoire le forfait mobilité durable

Donner des marges de manœuvres aux collectivités

Les territoires sont aujourd'hui confrontés à des spécificités locales favorisant l'émission de polluants. Les collectivités doivent donc disposer de marges de manœuvre et d'accompagnement de l'Etat pour pouvoir répondre à ces problèmes.

8 Renforcer la coopération et la gouvernance entre l'Etat et les collectivités pour favoriser la concrétisation des projets de lutte contre la pollution de l'air sur les territoires. Les collectivités et les citoyens doivent être accompagnés dans l'application des mesures nationales (Zones à Faibles Emissions, remplacement des chaudières au fioul, limitation des cheminées au bois) par des structures dédiées mêlant l'impulsion des ministères et le concret des territoires

9 Favoriser le développement des commerces de centre-ville pour limiter l'implantation des zones commerciales éloignées favorisant l'utilisation de la voiture individuelle

Réduire les autres sources d'émission de particules fines

Selon Santé publique France, la pollution de l'air aux particules fines PM2,5 serait responsable, en France, d'environ 40 000 décès prématurés par an, soit 6 % de la mortalité totale. En Europe, plus de 300 000 personnes seraient mortes prématurément en 2019 à cause de la pollution aux particules fines.

- 10 Favoriser une utilisation optimisée du chauffage au bois pour réduire la pollution induite par ce type de chauffage** dans les zones fortement exposées
- 11 S'engager dans une trajectoire de réduction des émissions industrielles** (limitation des brûlages, régulation des épandages agricoles en fonction des conditions météorologiques, etc.)

Améliorer les capacités de surveillance et de communication sur la qualité de l'air

En France, la surveillance de la qualité de l'air est obligatoire pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Elle est gérée par le réseau des AASQA (Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air) et se concentre essentiellement sur les polluants dits « réglementés ».

- 12 Réformer la procédure de gestion des pics de pollution** en révisant les seuils d'information et d'alerte et en rendant obligatoire les mesures automatiques de protection des populations.
- 13 Élargir les capacités de surveillance de la qualité de l'air des AASQA**, notamment sur les polluants non réglementés (PM1, particules ultrafines, HAP) et la qualité de l'air intérieur dans les établissements recevant du public (écoles, EHPAD, établissements sportifs, enceintes ferroviaires, etc.)
- 14 Intégrer un diagnostic de la qualité de l'air intérieur** dans les bâtiments, en complément du diagnostic de performance énergétique

Encourager la recherche publique

La crise sanitaire a démontré l'importance de la recherche publique pour établir des liens entre pollution de l'air et gravité de la COVID-19. Pour approfondir les connaissances relatives aux conséquences sur la santé humaine et la biodiversité, il est essentiel de donner des moyens à la recherche publique.

- 15 Renforcer les financements de la recherche publique consacrés à la pollution de l'air**
- 16 Favoriser les liens entre les établissements publics de recherche**, les opérateurs privés, institutionnels (conseil national de l'air) et les citoyens/associations de défense de l'environnement, via une instance de liaison, sous le pilotage du ministère de la recherche

Promouvoir le renforcement des normes françaises et européennes

La norme constitue le fondement d'une législation efficace et audacieuse contre la pollution de l'air. Elle dépend tant du niveau européen que national et nécessite d'être renforcée.

- 17 Plaider pour un alignement des valeurs limites d'exposition sur les recommandations de l'OMS**
- 18 Défendre une norme Euro 7 ambitieuse** qui prenne en compte les polluants non réglementés
- 19 Rendre l'avis du Conseil national de l'air obligatoire** pour tout projet de loi, stratégie nationale, et plan national relatif à la lutte contre la pollution et à l'amélioration de la qualité de l'air
- 20 Mettre en place un contrôle technique des deux-roues motorisés**

Suite à la lecture et à l'étude des propositions de l'association Respire, la candidate ou le candidat s'engage :

- Totalement sur les engagements proposés
- Partiellement sur les engagements proposés

Signature de la candidate ou du candidat